

- 1 SEP. 2010
106/542

Réponse écrite au rapport d'observations définitives n° 106/525 du 27 juillet 2010 de la
Chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon sur

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND NARBONNE

Présentée par Monsieur Jean-Luc MONTES, ancien Directeur Général dudit établissement

Monsieur le Président

Faisant suite à la communication du rapport d'observations définitives et au courrier dans lequel vous m'invitez à vous adresser une réponse écrite, il apparaît utile d'apporter les quelques précisions suivantes :

En premier lieu, à la page 6 du rapport d'observation précité, il est écrit à propos de la nomination en septembre 2009 de la secrétaire du Président au poste de DGA au logement et affaires sociales : « *selon le directeur général cette nomination n'est pas intervenue intuitu personae mais parce que cette personne faisait fonction de DGA adjointe depuis mai 2009 et à raison de ses capacités à mener à bien cette mission* ». Il convient de préciser que ces propos émanent évidemment de l'actuel directeur général, M. ABAD GALLARDO, puisque je rappelle que je ne souhaitais pas procéder à ladite nomination pour des raisons liées à l'intérêt du service notamment et que c'est par une délibération en date du 6 juillet 2009, que le Conseil d'administration de l'office en a décidé autrement.

En second lieu, il n'apparaît pas inutile de préciser que l'Office a fonctionné selon les moyens et dans le cadre de la politique que décidait seul le conseil d'administration. En ce qui me concerne, j'ai toujours pris soin d'informer régulièrement les dirigeants, c'est-à-dire le Conseil d'administration et son Président, sur la situation de l'office et notamment de la nécessité de renforcer l'encadrement.

En troisième et dernier lieu, il convient de rappeler l'importance fondamentale du contexte dans lequel dès septembre 2008 je n'ai pu exercer mes fonctions en qualité de Directeur général de l'office, compte tenu des très nombreuses pressions et d'un harcèlement constant dont j'étais victime et du fait que mes attributions m'étaient de fait retirées. J'ajoute que ces faits ont conduit par la suite à ce que je sois placé en arrêt maladie à partir de juillet 2009.

A Narbonne le 27 août 2010

Jean Luc MONTES

